

*Questions orales*

**L'hon. David Smith (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, les agences de publicité qui se chargeront de ces campagnes sont des entreprises qui exécutent des contrats pour Tourisme Canada depuis des années. Elles ont accompli un excellent travail et réalisé de très bons messages publicitaires. Nous ne changeons pas d'agences quand elles accomplissent un excellent travail, comme c'est exactement le cas.

\* \* \*

**LES PÊCHES****LA CHASSE AUX PHOQUES—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA CHASSE AUX BLANCHONS**

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Pêches et Océans. Le ministre n'ignore pas que tant sur la côte est que la côte ouest et le centre, nos pêcheurs ont beaucoup de mal à vendre leur poisson au Royaume-Uni et aux États-Unis à cause de la chasse aux phoques. Comme les chasseurs de phoques de Terre-Neuve ont décidé l'année dernière de ne pas chasser les blanchons et qu'ils ont pris la même décision cette année avec l'appui du gouvernement terre-neuvien, le gouvernement fédéral va-t-il interdire la chasse aux blanchons sur l'ensemble du territoire canadien afin de protéger l'ensemble de la pêche canadienne?

**L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député que la Chambre des communes a, à plusieurs reprises, adopté à l'unanimité des résolutions en vue de défendre nos chasseurs de phoques de l'Arctique, du Labrador, du Québec et des Îles de la Madeleine. La Chambre les a adoptées à l'unanimité. Je suppose que la position de son parti à cet égard n'a pas changé.

Deuxièmement, je voudrais rappeler au député que nous n'avons pas affaire à des gens rationnels. Il s'agit de fanatiques qui ont répandu des mensonges au sujet de nos pêcheurs et de nos chasseurs de phoques. Le député devrait se demander quelle sera la réaction de ces fanatiques si nous leur accordions une chose qu'ils se sont déjà octroyée et si nous allions jusqu'à déclarer illégale une activité à laquelle nous ne nous livrons pas pour le moment, simplement parce qu'ils ont fermé certains marchés à nos pêcheurs.

**M. Crouse:** Je rappellerai au ministre que les pêcheurs terre-neuviens ont renoncé volontairement à chasser les blanchons pour la deuxième année de suite et que, comme il l'a dit, nous avons soutenu la position qu'il vient d'énoncer. Toutefois, la situation a évolué. Elle changera encore après les prochaines élections. Nous changeons avec le temps.

**ON DEMANDE AU MINISTRE DE LANCER UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE**

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur le Président, le ministre va-t-il lancer une campagne publicitaire, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, pour informer le monde entier que des Canadiens ne chassent plus les

blanchons ou les bébés phoques et va-t-il informer le Royaume-Uni, et en même temps tous les Européens qu'il faudra réviser les quotas de poisson qu'ils pêchaient dans les eaux canadiennes étant donné que chaque phoque mange environ une tonne et demie de poisson par an?

**L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je vais certainement étudier sérieusement les bonnes suggestions du député. D'un autre côté, j'ai le plaisir de lui annoncer qu'après avoir communiqué avec tous les acheteurs importants de poisson canadien, mon ministère m'a présenté à 14 h 45 aujourd'hui, un rapport dans lequel il est dit qu'aucun de ces acheteurs ne cèdera à ce chantage car ils comprennent que s'ils cèdent, demain ce sera le tour de l'industrie des fourrures et qu'on aura systématiquement recours au chantage pour un oui ou pour un non. L'année dernière, ces gens ont tenté, sans succès, de détruire le marché des chasseurs de phoques. Cette année, ils essaient de faire chanter les pêcheurs. Les acheteurs se rendent compte que s'ils cèdent cette année, l'année prochaine ce sera autre chose. Ils ont tout intérêt à résister au chantage.

\* \* \*

[Français]

**LE REVENU NATIONAL****LA DÉCLARATION DES POURBOIRES DANS LES REVENUS**

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le 30 avril approche, et les travailleurs à pourboires sont toujours devant cette injustice, à savoir qu'ils doivent payer une partie de leurs impôts sur leurs revenus globaux, or la Commission d'assurance-chômage ne leur donne pas d'équivalence au point de vue des cotisations. Je sais que le ministre m'avait référé au ministre des Finances, mais comme ce dernier est absent, est-ce que le ministre du Revenu national peut nous dire, compte tenu de l'échéancier pour les rapports d'impôt, s'il a fait des recommandations afin de corriger cette injustice qu'il a reconnue lui-même, vis-à-vis des payeurs de taxes, et est-ce que le ministre des Finances lui a donné des signes positifs pour corriger cette injustice?

**L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, le ministre des Finances ne m'a pas donné de réponse parce que je ne lui ai pas posé de questions à ce sujet. Cependant, je dois rappeler au député, qu'actuellement la base, pour ce qui est du ministère du Revenu du Canada, de la déclaration des pourboires, est la responsabilité des employés à pourboires eux-mêmes, de telle sorte qu'on ne connaît pas avant que leurs déclarations ne soient faites, quel est le montant des pourboires qu'ils vont déclarer.

Le député se réfère sûrement dans sa question à la nouvelle proposition qui a été mise de l'avant par le gouvernement du Québec, et il sait jusqu'à quel point cette proposition est fortement contestée aujourd'hui même.